

Priorités et objectifs des bibliothécaires en France et au Québec

Essai de bibliothéconomie comparée

Réjean Savard

École de bibliothéconomie
et des sciences de l'information
(Montréal)

rejean.savard@umontreal.ca

Christian Ducharme

Enssib
ducharme@enssib.fr

Il vous est peut-être arrivé quelquefois de rencontrer un responsable de bibliothèque venu du Québec, avec qui vous avez comparé vos façons de gérer la bibliothèque. Ou encore de parcourir les revues professionnelles québécoises comme *Argus* ou *Documentation et bibliothèques*. Vous aurez alors constaté qu'il semble y avoir une différence dans la façon de voir la bibliothéconomie en France et au Québec. Frappés par ces différences observées d'ailleurs *de visu* depuis plusieurs années¹, nous avons voulu explorer ce phénomène.

On peut situer cette exploration dans le cadre d'une approche de bibliothéconomie comparée, qui peut être définie comme « l'analyse systéma-

tique du développement, des pratiques et des problèmes reliés aux bibliothèques tels qu'ils se rencontrent sous différentes circonstances (la

1. Réjean Savard a effectué plusieurs voyages professionnels en France depuis une vingtaine d'années à titre de formateur ou de consultant et est un des auteurs du collectif *Les bibliothèques publiques en France : points de comparaison avec le Québec*, Montréal, EBSI, 1993. Christian Ducharme est un Québécois diplômé de l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de l'université de Montréal, qui vit et travaille en France depuis douze ans.

Docteur en bibliothéconomie, **Réjean Savard** est actuellement professeur à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de Montréal. Auteur de plusieurs articles dans le *BBF*, dans *Argus* et dans *Documentation et bibliothèques*, il a récemment publié *La formation et la recherche sur le marketing et la gestion de la qualité en bibliothèque* (IFLA/Saur, 2002).

Après avoir été directeur des services informatiques de la Bibliothèque municipale de Lyon, **Christian Ducharme** est aujourd'hui consultant en informatique documentaire et chargé d'enseignement à l'ENSSIB. Il a participé à plusieurs ouvrages collectifs (*Les nouvelles technologies dans les bibliothèques, Éditions du Cercle de la librairie, 1996*; *Du cd-rom à la numérisation : développer les documents numériques en bibliothèque, Enssib, 1997*). Son dernier article paru est « *Gérer ses signets* », *Archimag*, n° 154, mai 2002.

plupart du temps dans différents pays), et qui tient compte des facteurs historiques, géographiques, politiques, économiques et socio-culturels qui ont pu influencer la situation faisant l'objet de l'étude. Essentiellement, elle constitue une approche importante visant à déterminer les causes et effets relatifs au développement des bibliothèques et de la compréhension des problématiques qui les concernent². »

Évidemment, cette étude doit être qualifiée d'exploratoire et ne prétend aucunement analyser en détail les tenants et les aboutissants de la situation. Tout au plus veut-on décrire ici, dans ce qui pourrait être une première étape, quelles différences ou ressemblances peuvent être observées chez les responsables de bibliothèques publiques en France et au Québec en ce qui concerne leurs priorités.

La méthode

Le questionnaire

Pour ce faire, nous avons conçu un questionnaire à partir notamment des recherches de Van House et Childers aux États-Unis sur la perception de l'efficacité de la bibliothèque³. Ceux-

2. Dorothy Collings, *Encyclopedia of Library and Information Science*, New York, Dekker.

Tableau 1. Répartition des répondants selon la population desservie

	Québec		France	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
100 000 hab. et +	1	1,1 %	13	17,1 %
50 000 à 99 999 hab.	11	12,5 %	18	23,7 %
25 000 à 49 999 hab.	23	26,1 %	28	36,8 %
10 000 à 24 999 hab.	27	30,7 %	17	22,4 %
- de 10 000 hab.	26	29,6 %	0	0 %
Totaux	88		76	

ci voulaient étudier comment varie la perception des services offerts en bibliothèque chez différents groupes d'intérêts dont les directeurs de bibliothèque et les élus. Pour nous aider à représenter les services offerts nous nous sommes aussi inspirés de l'étude de Savard et Rigogne publiée en 1994⁴.

Un questionnaire préliminaire a été développé puis testé auprès d'une douzaine de bibliothécaires de part et d'autre de l'Atlantique. Le questionnaire final comprenait deux parties. La première était composée d'une série de quarante énoncés concernant des actions relevant de la gestion de la bibliothèque, ou de services à développer. Pour chaque énoncé, les répondants devaient indiquer la priorité ou l'importance qu'ils accordaient à cette action ou à ce service sur une échelle de 1 (pas du tout important) à 10 (très important). La deuxième partie comprenait des questions sur le profil de la bibliothèque et de son directeur.

Deux listes de responsables de bibliothèque furent générées, une en France (180 personnes) et une autre au Québec (199 personnes). Les questionnaires furent expédiés en juin 2002. Un rappel par courrier électronique fut fait au début de juillet 2002. Le taux de réponse final s'établit en France à 42,2 % et au

Québec à 41,7 %, pour un total de 164 répondants, ce qui nous permet d'affirmer que les résultats sont assez représentatifs.

Les répondants

Le tableau 1 donne la distribution des fréquences observées. On constate une légère différence dans la provenance des répondants selon la taille de la bibliothèque en France et au Québec, celle-ci pouvant être attribuée tout simplement au fait qu'on trouve en France, pays dix fois plus peuplé que le Québec, davantage de villes de plus de 50 000 habitants.

Quant aux caractéristiques des bibliothèques dont les responsables ont répondu au questionnaire, le tableau 2 donne un certain nombre d'éléments selon les réponses obtenues. Ces données semblent assez représentatives de la réalité. On sait, par exemple, que les heures d'ouverture hebdomadaire des bibliothèques sont beaucoup plus étendues en Amérique du Nord (41,16 au Québec contre 26,95 en France⁵), ce qui se reflète

5. Pour fin de comparaison tout au long de cette étude, nous avons considéré au Québec le réseau dit des bibliothèques autonomes, soit les bibliothèques non desservies par les CRSBP (Centres régionaux de services aux bibliothèques publiques). Les CRSBP sont un peu l'équivalent des médiathèques départementales en France et desservent en général les villes plus petites et en milieu rural. Dans le même esprit, nous avons exclu des statistiques françaises les bibliothèques desservant moins de 10 000 habitants. Sources : *Bibliothèques publiques. Statistiques 1999*, Québec, ministère de la Culture et des Communications, 2002 ; *Bibliothèques municipales. Bibliothèques départementales de prêt. Données 1999*, Paris, ministère de la Culture et de la Communication, 2001.

3. Nancy Van House, Thomas Childers, *The Public Library Effectiveness Study*, Chicago, American Library Association, 1993.

4. Anne-Hélène Rigogne et Réjean Savard, « Bibliothèques publiques du Québec : panorama sur les services offerts », *BBF*, t. 39, n° 4, 1994, p. 46-54.

Tableau 2. Caractéristiques des bibliothèques ayant participé à l'étude

	Employés équivalent plein temps		Heures d'ouverture hebdomadaire		Pourcentage de la population desservie abonnée	
	Québec	France	Québec	France	Québec	France
100 000 hab. et +	92	108,4	61	41,4	44 %	20,7 %
50 000 à 99 999 hab.	18,5	39	56,3	33,5	25,1 %	17,4 %
25 000 à 49 999 hab.	11,2	22	49,4	28,6	30,9 %	20,2 %
10 000 à 24 999 hab.	6,4	14,3	40,4	26,9	33,5 %	16,6 %
- de 10 000 hab.	2,8	-	31,6	-	30,6 %	-

Tableau 3. Énoncés jugés prioritaires pour lesquels il existe le plus de concordance

	Selon les moyennes			Selon le rang		
	Québec	France	Différence	Québec	France	Différence
Plus de personnes qui viennent à la bibliothèque	9,21	9,01	0,20	2	3	- 1
Améliorer la qualité du service	9,20	9,33	- 0,13	3	1	2
Développer des collections de qualité	9,19	8,79	0,40	4	5	- 1
Mieux faire connaître la bibliothèque aux élus	9,03	8,63	0,40	8	8	0
Améliorer l'image que les gens ont de la bibliothèque	8,80	8,40	0,40	11	13	- 2

dans les réponses obtenues. Même chose pour le pourcentage moyen des abonnés qui correspond aussi à la réalité (31,1 % au Québec et 18,2 % en France). Il faut noter ici que, pour plus de la moitié des Québécois, l'abonnement à la bibliothèque publique est gratuit, ce qui est moins le cas en France, et comme il a été démontré à maintes reprises au Québec, la tarification de l'abonnement - même à un « prix symbolique » - affecte négativement l'inscription à la bibliothèque.

Alors que les statistiques officielles nous donnent peu d'informations sur les employés de part et d'autre, les données obtenues dans la présente enquête nous permettent cependant de constater que les bibliothèques françaises, du moins selon les répondants, bénéficient en général de personnel plus important. Il est reconnu - et cela a été dénoncé à maintes reprises - que le personnel professionnel des bibliothèques publiques québécoises (formé au niveau universitaire en bibliothéconomie) est nettement insuffisant, par exemple par comparaison avec la province voisine de l'Ontario qui en a près de quatre

fois plus pour une population légèrement supérieure⁶.

Il est intéressant de constater ici par contre, que, malgré des ressources humaines moins importantes, les bibliothèques québécoises réussissent à ouvrir plus longtemps leurs bibliothèques tout en accueillant plus d'abonnés. Mais on peut se demander ici si la conception du service n'est pas différente dans les deux cas : pour les Québécois, influencés par une dynamique tout à fait nord-américaine, il est important d'afficher de bonnes statistiques de fréquentation, alors que, pour les Français, il semble que la qualité du service plutôt que la quantité soit prioritaire.

Les résultats

L'analyse des réponses obtenues démontre certaines différences de points de vue entre les bibliothécaires français et québécois, mais aussi certaines concordances. Deux modes de

calcul ont été utilisés pour analyser ces différences ou concordances :

1. La différence ou concordance selon les moyennes : simple calcul mathématique de la différence entre la moyenne française et québécoise pour chaque énoncé. Ainsi, on conclura à une certaine concordance si la différence est de zéro ou de quelques centièmes. Plus la différence se rapproche ou dépasse 1 (ou - 1), plus on conclura à une différence des points de vue.

2. La différence ou concordance selon le rang : indique en fait la différence dans les priorités, puisque cette analyse tient compte de la position de chaque énoncé dans la liste ordonnée des moyennes obtenues. Ainsi, une différence de rang entre 0 et 3 (ou - 3) n'est pas considérée comme significative et on en conclura à une concordance des points de vue. En revanche si la différence de rang se rapproche ou dépasse 10, on en conclura à une différence des points de vue.

Lorsqu'on combine ces deux indices, on obtient une assez bonne indication de la perception de part et d'autre.

6. Voir : <http://www.culture.gov.on.ca/culture/french/culdiv/library/statistics%2099/99stats.htm>

Priorités et objectifs des bibliothécaires en France et au Québec

Tableau 4. Énoncés jugés non prioritaires pour lesquels il existe le plus de concordance

	Selon les moyennes			Selon le rang		
	Québec	France	Différence	Québec	France	Différence
Développer/augmenter la collection de cédéroms pour les usagers	7,28	6,88	0,40	38	39	- 1
Accroître le budget de communications/relations publiques	7,43	7,07	0,36	36	35	1
Augmenter le nombre de personnes assistant aux animations	7,57	6,91	0,66	35	38	- 3
Faciliter le parking autour de la bibliothèque	7,76	7,12	0,64	32	34	- 2
Développer la collection de périodiques	7,87	7,49	0,38	29	30	- 1

Concordances

Le tableau 3 donne la liste des énoncés pour lesquels il y a le plus de concordance entre les points de vue français et québécois concernant les priorités à retenir dans la gestion des bibliothèques. Nous n'avons pas considéré comme prioritaires les énoncés qui obtenaient une moyenne de moins de 8,5 sur 10 (pour au moins un des deux groupes).

L'analyse du tableau 3 révèle une bonne concordance sur ces cinq énoncés. Notons que la priorité la plus importante chez les bibliothécaires français semble être d'« Améliorer la qualité du service ». Cet énoncé obtient un score de 9,33 sur 10 ce qui est considérable compte tenu que les bibliothécaires français ont obtenu de manière générale des moyennes moins élevées pour chacun des énoncés : la moyenne de leurs scores se situe à 7,98 sur 10 contre 8,30 pour les Québécois. Les Français semblent donc un peu plus prudents dans l'évaluation des priorités pour leur bibliothèque et, lorsqu'un énoncé obtient un score plus élevé que les Québécois, ce résultat peut être considéré comme exceptionnel.

Sinon, on souhaite de part et d'autre avoir plus de personnes fréquentant la bibliothèque. Du côté français, cela s'explique aisément car selon les statistiques officielles la moyenne des personnes abonnées à la bibliothèque publique n'est que de 18,2 % de la population desservie. Les Québécois aussi en veulent plus,

même si la moyenne d'inscrits est de 31,1 %.

On constate une égalité quasi parfaite des vues concernant le besoin de « Mieux faire connaître la bibliothèque aux élus ». La question de l'image de la bibliothèque semble ainsi une question à régler, en France comme au Québec. Les deux groupes semblent aussi préoccupés par la question de la qualité du service et des collections.

Le tableau 4 donne les résultats de l'analyse concernant la concordance de vues chez les Québécois et les Français, mais pour les énoncés qui ne représentent pas une priorité. Cette fois, nous n'avons retenu que les énoncés qui se classaient au-delà de la trentième position (sur quarante) parmi les résultats obtenus.

On constate que les bibliothécaires français et québécois ne semblent pas considérer comme prioritaire le fait d'avoir plus de cédéroms dans leurs bibliothèques. Cela est compréhensible pour les Québécois, puisque près de 80 % de leurs bibliothèques offrent déjà ce type de document à leurs clientèles. Cela devrait être différent du côté français, car seulement 26,8 % de leurs bibliothèques en font autant. On peut donc penser que ce ne sont pas nécessairement pour les mêmes raisons qu'il y a ici concordance de vues sur cette « non-priorité ». Mais peut-être les bibliothécaires français ont-ils compris que ce type de support d'information est en voie d'être supplanté par Internet et qu'ils préfèrent ne plus miser sur celui-ci. Il en est autrement de

l'énoncé sur les collections de périodiques dont on semble satisfait de part et d'autre, et où, cette fois, le nombre moyen d'abonnements est identique en France et au Québec selon les statistiques officielles (0,54 par 100 habitants).

Sur un autre plan, et alors qu'on constatait précédemment que les bibliothécaires souhaitaient avoir plus de personnes fréquentant leurs bibliothèques, il est étonnant de réaliser ici que ceux-ci ne comptent pas sur un budget accru de communications et de relations publiques pour réaliser ce projet, ni au Québec ni en France. Doit-on parler ici d'un manque de réalisme ?

Divergences

Le tableau 5 nous donne cette fois les énoncés pour lesquels les bibliothécaires français et québécois ne sont pas d'accord. On a tenu compte ici des différences au niveau des moyennes pour chaque énoncé, mais également des rangs obtenus. Mittermeyer, dans une étude semblable, à partir de la méthodologie de Childers et Van House mentionnée plus tôt, affirme qu'une différence de plus de dix rangs est significative⁷.

La principale différence de points de vue ici concerne la gratuité de l'abonnement à la bibliothèque publique. Objet fréquent de débats autant en France qu'au Québec, on

7. Diane Mittermeyer, « Public library effectiveness : an analysis of values, interests, and benefits », *Canadian Journal of Information and Library Science*, vol. 24, 4 (déc. 1999), p. 1-32.

Tableau 5. Énoncés pour lesquels il existe le plus de différence

	Selon les moyennes			Selon le rang		
	Québec	France	Différence	Québec	France	Différence
Gratuité de l'abonnement	8,79	7,66	1,13	12	29	- 17
Améliorer la formation du personnel	8,39	8,82	- 0,43	21	4	17
Améliorer la liberté d'accès à l'information	8,07	8,53	- 0,46	25	11	14
Enquête auprès des non-utilisateurs	7,38	7,72	- 0,34	37	25	12
Acheter plus de livres	8,74	7,71	1,03	14	26	- 12
Augmenter le nombre de prêts	8,65	7,70	0,95	15	27	- 12
Mettre sur pieds une campagne de publicité	8,05	6,99	1,06	26	37	- 11
Augmenter ou développer davantage les accès publics à Internet	7,61	7,87	- 0,26	34	23	11
Mettre sur pieds/améliorer le site web de la bibliothèque	7,80	7,99	- 0,19	30	19	11
Traiter rapidement les documents pour les rendre disponibles le plus vite possible	9,12	8,33	0,79	6	16	10

constate que la philosophie sous-jacente à la mission de bibliothèques publiques n'est cependant pas la même dans les deux cas. En Amérique du Nord, l'accès gratuit à la bibliothèque publique (y compris l'emprunt de livres) est une vache sacrée, que même la montée récente du néo-libéralisme (y compris au Québec) n'a pas vraiment entamé. On sait qu'en France la tarification de l'abonnement est plutôt la norme que l'exception : 80 % des bibliothèques sont tarifées. Au Québec, alors que presque toutes les bibliothèques publiques étaient gratuites il y a à peine douze ans, la tarification s'est tout de même répandue depuis peu, notamment dans les villes de plus petite taille et dans les régions : 59 % des villes tarifiaient l'abonnement en 1999, même si au total cela représente moins de 50 % de la population. Malgré tout, le bibliothécaire québécois continue de réclamer la gratuité comme le démontre la présente étude. L'énoncé sur la gratuité de l'abonnement obtient 8,79 sur 10 au Québec alors qu'il n'obtient que 7,66 en France, la différence la plus importante observée dans cette étude. En ce qui concerne le rang de cet énoncé, il se classe 12^e au Québec et seulement 29^e en France. Encore

une fois, on peut penser que ce résultat traduit une perception différente de la mission de la bibliothèque publique.

On constate que les bibliothécaires français ont accordé un score plus élevé qu'au Québec à trois énoncés : à n'en pas douter il s'agit ici de différences importantes, visibles également au niveau des rangs où se classent ces énoncés. Alors que les Québécois semblent satisfaits de la formation du personnel, les bibliothécaires français indiquent qu'il y a place à l'amélioration, à tel point qu'ils accordent la quatrième place à cette priorité (*versus* la 21^e au Québec). On peut se demander ici quel aspect de la formation semble faire défaut. Est-ce un problème d'adaptation aux nouvelles technologies ? Est-ce un problème plus général lié à la formation d'un type de personnel en particulier ? Est-ce, par exemple, relié à la formation des assistants qualifiés de conservation qui ne bénéficient plus d'une formation aussi pointue que celle du CAFB aujourd'hui disparu ? La présente étude ne permet pas d'aller plus loin mais il serait intéressant d'approfondir davantage cette question, les résultats obtenus ici laissant entrevoir un problème important du côté français.

La différence observée quant à la liberté d'accès à l'information que les Français valorisent davantage pourrait s'expliquer par les difficultés rencontrées dans certaines communes du sud de la France, contrôlées par le Front national et où le politique a voulu s'immiscer dans le choix des documents. Ces événements ont causé pas mal de remous en France alors qu'en Amérique du Nord le développement des collections demeure en général la chasse gardée des bibliothécaires, préservant ainsi un des principes de base de la liberté d'accès à l'information. Mais cet énoncé recouvre d'autres facettes et, là encore, un examen plus approfondi de cette question pourrait s'avérer intéressant car elle est intimement liée à la mission de la bibliothèque publique.

Enfin, il est surprenant de voir les bibliothécaires québécois placer au dernier rang de leurs priorités, ou presque, la nécessité de faire une enquête auprès des non-utilisateurs. Les bibliothécaires français semblent avoir mieux compris l'importance de s'intéresser à la clientèle potentielle si on veut les amener à fréquenter la bibliothèque. Ou, peut-être, réagissent-ils à un taux de pénétration assez faible de leurs institutions auprès de la population ?

Priorités et objectifs des bibliothécaires en France et au Québec

Quant aux autres énoncés, ce sont les Québécois qui semblent y accorder le plus d'importance. Ces derniers réclament par exemple plus de livres : il est vrai que les bibliothèques publiques du Québec desservant plus de 10 000 habitants ne pouvaient compter que sur 2,45 livres par habitant, alors que le nombre d'imprimés disponibles en France s'élève à 3,05 par habitant. Ici, il serait intéressant de pousser l'analyse en étudiant le processus d'acquisition plus en détail. On sait qu'au Québec une loi limite la liberté des bibliothécaires en matière d'acquisitions : on ne peut acheter que chez des libraires « agréés » et il n'est possible de bénéficier d'aucune remise. Cette loi permet de protéger le réseau des librairies notamment en région, mais contribue sans doute à limiter le nombre de documents achetés.

Les bibliothécaires québécois souhaitent aussi augmenter le nombre de prêts davantage que leurs collègues français. Pourtant, les statistiques nous indiquent que les bibliothèques québécoises semblent prêter un peu plus (6 livres par habitant desservi) que les bibliothèques françaises (5,11). Est-ce une fois de plus une différence liée à la perception de la mission de la bibliothèque publique ?

Les Québécois souhaitent également beaucoup plus que leurs collègues français que l'on fasse de la publicité pour leur bibliothèque (8,05 *versus* 6,99). Pourtant ils ont exprimé par ailleurs qu'augmenter le budget de communication ou de relations publiques n'était pas prioritaire, tout comme leurs collègues français (voir ci-contre). Mais peut-être avaient-ils en tête uniquement la publicité gratuite ?

Notons enfin des différences assez marquées sur les deux énoncés touchant Internet (sites web et accès publics). Celles-ci s'expliquent sans doute par la pénétration rapide d'Internet dans les bibliothèques québécoises ces dernières années en comparaison avec la France : plus de 90 % des bibliothèques publiques au

Tableau 6. Énoncés pour lesquels il n'existe pas de différence ou concordance significative

	Rang au Québec	Rang en France	Moyenne combinée Qc-Fr
S'assurer que le personnel est courtois avec le public	1	6	9,09
Améliorer le niveau de satisfaction des utilisateurs	7	2	9,07
Mieux faire connaître les services de la bibliothèque	5	9	8,88
Augmenter les budgets d'acquisition	9	12	8,72
Améliorer les services offerts aux jeunes	13	7	8,71
Augmenter le nombre d'abonnés	10	15	8,63
Développer l'informatisation des services	18	10	8,52
Rajeunir la collection	19	14	8,42
S'assurer que l'édifice de la bibliothèque est facilement repérable	16	20	8,29
Augmenter le personnel afin d'offrir un meilleur service	20	17	8,24
S'assurer que la bibliothèque a une belle apparence à l'intérieur	17	24	8,18
Publier un dépliant de la bibliothèque ou autre matériel graphique	22	18	8,16
Évaluer les services offerts auprès des utilisateurs	23	21	8,07
Augmenter les heures d'ouverture	27	22	7,92
Offrir gratuitement les accès publics à Internet	24	31	7,77
Améliorer les procédures de traitement et/ou de catalogage	33	28	7,69
Élaguer la collection	28	32	7,67
S'assurer que la bibliothèque a une belle apparence à l'extérieur	31	40	7,30
Développer ou augmenter la collection de disques compacts	39	33	7,12
Développer ou augmenter la collection de vidéos	40	36	6,71

Québec offrent un accès public à Internet. Seules 16,8 % des bibliothèques françaises en font autant, ce qui explique sans doute la priorité qu'ils accordent à cet énoncé. Quant aux sites web, même si les sites québécois sont encore loin de pouvoir concurrencer les sites de certaines bibliothèques publiques américaines⁸, les progrès semblent cependant plus grands qu'en France malgré, évidemment, quelques cas exceptionnellement réussis.

8. Voir à cet égard le répertoire de l'Association de bibliothèques publiques du Québec qui comporte plusieurs liens : <http://www.bpq.org/repertoire.html>

Similitudes

En ce qui concerne les vingt énoncés qui restent, on ne peut pas dire qu'il existe vraiment une concordance ou une différence significative entre le point de vue québécois et le point de vue français. En général, une différence au niveau des rangs est annulée par des moyennes à peu près semblables au niveau des scores obtenus, ou vice versa. Le tableau 6 donne tout de même les résultats de ces énoncés, classés dans un ordre décroissant selon la moyenne combinée (sur 10) des scores obtenus (France et Québec).

On constate donc ici, malgré de petites différences, une certaine tendance à la concordance des points de vue. Ainsi, « S'assurer que le personnel est courtois avec le public » ressort comme une priorité assez forte de part et d'autre, même si l'énoncé n'arrive que sixième en France, alors qu'il est classé premier par les bibliothécaires québécois.

« Améliorer le niveau de satisfaction des utilisateurs » se classe deuxième en France, cette préoccupation étant tout à l'honneur des bibliothécaires français.

On sait qu'en ce qui concerne l'informatisation de bibliothèques, les bibliothèques françaises sont en retard (58 % sont informatisées contre 97 % des bibliothèques québécoises) : il n'est donc pas étonnant de voir l'énoncé relatif à cette question se classer 10^e en France et seulement 18^e au Québec.

Enfin, on note que la place des médias autres que les livres dans les bibliothèques (disques compacts, vidéos) ne semble pas prioritaire, ni pour les uns ni pour les autres, comme c'était déjà le cas pour les cédéroms.

Conclusion

Cette première exploration de bibliothéconomie comparée France-Québec par sondage permet de constater que, malgré une langue commune et des principes internationaux relativement homogènes en matière de bibliothèque publique, il

existe ou semble exister des différences dans l'approche des bibliothécaires français et québécois. Mais, comme l'écrivait un politicien français fort connu : « *Les sensibilités peuvent ne pas toujours s'accorder; les modes de vie peuvent ne pas se ressembler; les méthodes de travail peuvent rester différentes (à l'image de fonctionnements institutionnels fort éloignés) [...]. Pourtant, le potentiel d'action commune est énorme. Et la langue commune nourrit, permet et incarne ce potentiel*⁹. »

Les bibliothécaires français et québécois ont en effet encore beaucoup à apprendre des uns et des autres. En France par exemple, les collections semblent plus riches et mieux articulées¹⁰. L'architecture des bibliothèques, elle aussi, paraît y être bien en avance. En revanche, les Québécois seraient plus avancés sur le plan du management et des nouvelles technologies car, malgré une certaine pénurie, on sent une meilleure efficacité des moyens, comme semblent le confirmer les résultats de la présente enquête. Le système de formation aussi y répond sans doute mieux aux besoins.

Outre qu'il faut certainement poursuivre ce genre d'étude comparée pour mieux se comprendre, il nous paraît important que les bibliothécaires français et québécois se rap-

prochent davantage. Comment ? Il est évident que des voyages d'étude seraient appropriés. Mais ceux-ci coûtent cher. Malgré tout, quelques collègues français viennent chaque année au Québec. Cela est moins fréquent pour les Québécois, dont les ressources sont extrêmement limitées, surtout pour les institutions de moyenne et de petite taille. Les deux gouvernements qui tiennent tant à la coopération entre les deux États ne pourraient-ils pas débloquer quelque argent pour un programme de visites professionnelles ? Ou encore, pour des programmes d'échange professionnel qui permettraient chaque année à des bibliothécaires français de passer par exemple quelques mois dans une bibliothèque québécoise et vice versa ? Et pourquoi pas un colloque portant spécifiquement sur la coopération franco-québécoise en matière de bibliothèques ? Enfin, l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de l'université de Montréal et l'École nationale supérieure des bibliothèques (Enssib) ne devraient-elles pas mettre sur pied un programme conjoint de formation destiné à répondre aux besoins des francophones en matière de management des bibliothèques ?

Les possibilités de coopération sont énormes, la volonté aussi sans doute. Il faut souhaiter que des moyens soient mis à disposition pour concrétiser tout cela.

Novembre 2002

9. Philippe Séguin, *Plus Français que moi, tu meurs !* Paris et Montréal, Albin Michel et VLB éditeurs, 2000, p. 156.

10. Une des conclusions de l'étude de 1993 qui semble toujours vraie.